

POLEMIA

La superclasse mondiale contre les libertés

**Conférence
de
Jean Violette**

**XXX^e Université du Club de l'Horloge
« Rétablir la liberté d'expression »
15 et 16 novembre 2014**





La superclasse mondiale contre les libertés

**Intervention de Jean Violette
à la XXX^e Université annuelle du Club de l'Horloge
sur le thème « Rétablir la liberté d'expression »
15-16 novembre 2014**

Introduction de Jean Violette

La liberté personnelle est une composante fondatrice de l'identité européenne qui distingue notre civilisation.

D'après la légende, les premiers Normands venus s'installer sur le sol de France auraient répondu aux envoyés du roi qui leur demandaient « Quel est votre seigneur ? » : « Chez nous chacun est seigneur de lui-même ».

Cette fière réponse renvoie aussi à la formule du roi de France « empereur en son royaume », c'est-à-dire ne rendant pas hommage à l'empereur, car il est souverain lui-même.

Le terme « franc » signifie d'ailleurs libre, au sens où l'on ne paye pas tribut à un suzerain, donc qu'on n'est pas vassal ¹. C'est d'ailleurs pourquoi dans l'ancienne France la notion de liberté s'entend avant tout au pluriel et renvoie à la notion fiscale d'exemption ou de franchise (d'où la prolifération des toponymies « Villefranche »).

Que penseraient donc nos ancêtres si on leur disait que leurs descendants payent 46 % de leurs ressources en impôts cotisations, taxes et péages de toute nature ²? Qu'ils ne sont pas libres, assurément.

Car si le thème de la liberté est omniprésent dans le discours occidental politique (« Il faut défendre nos valeurs de liberté »), diplomatique (l'Occident se définissait comme le « monde libre » contre le Bloc soviétique) ou publicitaire (la femme libérée, libérons nos envies, etc.), cette invocation permanente cache une régression profonde et menaçante : la réduction continue de nos libertés réelles.

C'est pourquoi cette trentième UA a pour thème la réduction des libertés et au premier chef de la liberté d'expression.

¹ Historiquement les Francs sont devenus les suzerains et les seigneurs des autochtones : la dénomination ethnique désigne en fait un statut.

² Les prélèvements libératoires s'élevaient à 35,1 % en 1970 : ils sont à 46,5 % en 2014.

La liberté d'expression a toujours été considérée comme une liberté essentielle à la démocratie. La liberté d'expression est l'un des critères qui distinguent la démocratie de la dictature.

La liberté d'expression suppose en effet de pouvoir exprimer publiquement des opinions *contraires* à celles de la majorité et des pouvoirs établis.

Sans liberté d'expression, pas de liberté politique ni de liberté religieuse. Sans liberté d'expression, pas d'art, pas de diffusion des opinions ni de débats d'idées, donc pas de démocratie. Sans liberté de contredire les vérités officielles, pas de recherche libre non plus, donc pas de science ni d'innovation.

Sans liberté d'expression, pas de presse libre (cf. la devise du *Figaro*, tirée de Beaumarchais : « Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur »).

Pourtant, dans le pays qui a pris pour devise « Liberté, Egalité, Fraternité », la liberté d'expression se réduit chaque jour :

-elle est réduite par le pouvoir médiatique, devenu un instrument pour formater l'opinion et pour censurer tout ce qui n'entre pas dans la ligne idéologique de l'oligarchie ;

-elle est réduite par la tyrannie du politiquement correct, qui change le sens des mots afin de rendre certaines pensées impossibles à formuler, comme l'avait prévu George Orwell dans son roman d'anticipation *1984*, et qui impose partout ses tabous idéologiques – ce même politiquement correct qui tyrannise la classe politique ;

-elle est réduite par les lois mémorielles qui imposent une vérité historique officielle et absolue comme au temps de l'URSS ou de l'Inquisition ;

-elle est réduite par l'inflation répressive qui, au prétexte de préserver les droits de telle ou telle minorité agissante, dresse en permanence de nouvelles barrières contre l'expression publique, voire privée, de critiques à l'encontre de certains comportements, de certaines personnes ou de certains Etats – inflation normative qui renforce en retour le pouvoir des juges qui peuvent puiser à l'envi dans le registre des incriminations et les interpréter dans un sens extensif (notamment la fameuse « incitation à ») ;

-elle est réduite par les ligues de vertu et les groupuscules d'extrême gauche qui organisent une terreur idéologique permanente : celle qui vide les bibliothèques des ouvrages jugés mal pensants, celle qui veut interdire *Tintin au Congo*, celle qui impose la diabolisation des auteurs dissidents, celle qui organise les interdictions professionnels, celle qui fait campagne pour débaptiser les noms de certaines de nos rues, celle qui exerce un chantage aux poursuites judiciaires sur les rédactions, les maisons d'édition ou sur les entreprises ; celle qui empêche les opposants au Système de se réunir ou de s'exprimer.

Car si aujourd'hui on est tout à fait libre de dire que l'immigration est une chance pour la France, que l'islam est une religion de paix et d'amour, ou que M^{me} Taubira est un très bon ministre de la Justice, il devient de plus en plus périlleux de soutenir publiquement, et parfois même en privé, le contraire.

La liberté d'expression est pourtant une liberté exigeante car elle ne se divise pas. Justement on voudrait aujourd'hui nous faire croire l'inverse.

On voudrait nous faire croire que certaines opinions, écrites ou orales, seraient recevables et exprimables et que d'autres seraient « inacceptables » et donc censurables.

« Pas de liberté pour les ennemis de la liberté », disent tous les censeurs car ils se réservent, bien sûr, le droit de décréter unilatéralement qui est un « ennemi de la liberté » ainsi que le droit de définir ce qui est acceptable et ce qui ne le serait pas. Car justement les censeurs ne supportent pas la contradiction.

Comme toujours, les censeurs commencent par avancer sur les marges, en prenant prétexte de cas limites dûment médiatisés (ex. : le cas Dieudonné). Il s'agit ainsi de nous accoutumer à l'idée qu'il serait normal que la liberté d'expression soit réduite.

Ainsi, par exemple, Internet a été conçu à l'origine pour diffuser les idées et mettre en commun les résultats de la recherche ; il est aussi un formidable moyen de contourner la domination des médias officiels, donc des pouvoirs établis. Il joue donc le même rôle dans la diffusion des idées qu'hier l'avènement de l'imprimerie, sinon que sa diffusion est mondiale et encore plus rapide³.

C'est pourquoi on veut en France – comme en Chine et plus qu'en Russie – contrôler Internet et les réseaux sociaux.

On a donc commencé par mettre en avant la nécessité de lutter contre les agissements des « pédophiles » sur le Net. Puis on a évoqué la nécessité de lutter contre la diffusion des insultes antisémites ou la diffusion des « thèses révisionnistes »⁴. Puis on élargit au souhait de lutter contre « la cyber-haine » ou de lutter contre « l'information poubelle » que diffuserait Internet : nous voilà dans un registre déjà beaucoup plus extensif car son contenu est totalement subjectif.

La lutte « contre le terrorisme » ouvre enfin d'intéressantes perspectives à l'extension du contrôle, d'abord, de la censure, ensuite. Puisqu'il paraît que l'on pourrait s'auto-radicaliser et devenir « islamiste » rien qu'en surfant sur le Net. Mais peut-être que demain on nous dira qu'un méchant terroriste d'extrême droite – genre Breivik – s'est aussi auto-radicalisé sur le Net en lisant une communication du CDH !

Ainsi les motifs pour surveiller, contrôler et donc censurer le Net ne cessent d'augmenter.

Mais on n'oubliera pas pour autant que le mouvement de réduction des libertés touche d'autres libertés fondamentales :

³ 58 % des Français déclarent utiliser Internet plusieurs fois par jour (la *Correspondance de la presse* du 28 octobre 2014).

⁴ Le défenseur des droits Jacques Toubon a, par exemple, déclaré : « Il y a une sorte de terreau qu'on ne veut pas voir dans les réseaux sociaux [...] un Dieudonné est condamné mais il y a des milliers de petits Dieudonné qui *PENSENT* des choses, qui disent des choses » (le *Bulletin quotidien* du 24 octobre 2014).

1) La liberté de choisir ses lois, qui est aussi l'une des définitions de la démocratie.

Cette liberté va en se réduisant puisque l'activité législative principale du Parlement consiste à *transcrire* (on dit aussi « adapter ») en français des « directives ⁵ » qui émanent des instances non élues de l'Union européenne.

On nous a aussi rappelé, lors du Bicentenaire de la Révolution française, que la démocratie financière était au cœur de la démocratie. Mais notre pays a justement perdu avec l'euro sa souveraineté monétaire ⁶ au profit des banques, et, avec le traité TSCG ⁷ de mars 2012 entré par loi organique dans notre droit positif, une part de sa souveraineté budgétaire (le projet de budget français est ainsi désormais soumis à l'examen préalable des instances non élues de Bruxelles). La Banque centrale européenne est devenue le vrai souverain et, d'ailleurs, la durée du mandat de son président (8 ans) est plus élevée que celle du président de la République française (5 ans), avec la nuance qu'il n'a pas en outre à se présenter devant les électeurs !

De même, le juge – non élu – l'emporte désormais sur le législateur élu. En particulier c'est le juge européen qui devient le véritable législateur en matière d'immigration ou d'accès aux prestations sociales ⁸ ; ou bien pour autoriser les militaires à se syndiquer ; ou pour autoriser le maintien en vie de Vincent Lambert ; ou encore pour faciliter la GPA à l'étranger, ce qui permet de contourner la loi française.

Mais c'est un législateur totalement irresponsable devant le peuple et qui revendique haut et fort au surplus son « indépendance », alors que la vraie question serait plutôt celle de la *neutralité* idéologique des juges, qui n'est pas garantie du tout – des juges que personne n'a plus le droit de critiquer, en outre, même quand on est parlementaire, comme le montrent les poursuites intentées contre Henri Guaino ⁹.

En réalité, au nom du droit on a placé la démocratie sous la tutelle de l'idéologie. Et au sein de l'Union européenne, il s'agit de la tutelle du cosmopolitisme au service du libre-échange radical.

Ainsi, dans notre pays le contrôle exercé par le Conseil constitutionnel, qui à l'origine de la Constitution de 1958 était destiné à vérifier que le Parlement n'allait pas au-delà de sa compétence, est devenu un contrôle idéologique des lois qui se fonde sur l'interprétation des différents principes et droits figurant dans les préambules de nos constitutions, à qui on a donc progressivement donné une valeur de plus en plus impérative (alors qu'ils n'étaient à l'origine qu'une référence philosophique).

On rappellera aussi que la France a adopté le principe de la supériorité des traités internationaux, ce qui permet de donner force de loi à des décisions de

⁵ Terme révélateur !

⁶ On prête au baron Rothschild la phrase suivante « Donnez-moi le contrôle sur la monnaie d'un pays et je me moque bien de celui qui fait les lois » (cité par Satyajit Das, *Extreme Money*, Le Jardin des livres 2013).

⁷ Traité intergouvernemental sur la stabilité, la coordination et la gouvernance.

⁸ Cf. l'arrêt récent de la Cour de justice européenne contre le « tourisme social ».

⁹ Cf. *Le Monde* du 24 octobre 2014.

justice cette fois étrangères (de la CEDH notamment)¹⁰. Car en cas d'incompatibilité d'un traité avec la Constitution *on change la Constitution et pas le traité*, ce qui symbolise bien le renversement de l'ordre juridique en France.

Ce que l'on nomme « Etat de droit » correspond à la grande régression de la souveraineté du politique en Europe et, au premier chef, de la souveraineté des Etats, donc de la liberté des peuples. Aujourd'hui ce sont les juges, les banquiers et les dirigeants des grandes entreprises mondialisées qui sont souverains et non plus les législateurs ni les Etats. Et d'ailleurs, bientôt peut-être, le Traité transatlantique consacrera au surplus la primauté de l'arbitrage – donc des avocats et des juges prétendument indépendants, comme pour l'arbitrage Tapie ! – sur les législations nationales (déjà mis en œuvre avec le discret accord de libre-échange avec le Canada), ce qui signifie que les intérêts des grandes entreprises mondiales seront juges en dernier ressort des législations nationales (et en cas de désaccord ils pourront exiger une compensation financière des Etats, donc des contribuables).

On a vu avec la Hongrie qu'un gouvernement démocratiquement élu pouvait se voir désormais dénier le droit de mettre en œuvre sa politique quand celle-ci était jugée contraire à l'idéologie de l'Union européenne (par exemple, s'agissant de la gouvernance de la Banque centrale ou de l'âge de la retraite des magistrats).

On a vu aussi la Grèce, berceau de la démocratie européenne, soumise au diktat de la troïka (BCE, FMI, Commission) sommant le Parlement grec d'adopter sans amendement le plan d'économies exigé par les marchés financiers, interdisant tout référendum sur le sujet en forçant à la démission le premier ministre qui en avait le projet.

Et quand un référendum ne donne pas le résultat attendu¹¹ par l'UE, on fait revoter les Danois ou les Irlandais jusqu'à ce qu'il soit positif – ou bien, comme en France, on fait valider par le Parlement en 2008 le traité rejeté par les Français en 2005.

Ces exemples nous montrent que nous vivons désormais en Europe sous un régime de **souveraineté populaire limitée et donc de liberté limitée** puisque la souveraineté est le mot pour dire liberté des Etats. Or il n'y a pas d'exemple où la réduction de la souveraineté nationale ne s'accompagne pas d'une réduction des libertés individuelles. Et c'est bien ce qui se passe aujourd'hui en Europe, et en France en particulier.

Car la liberté n'est pas dissociable de l'instrument qui permet de la garantir dans l'histoire : la souveraineté (incarnée par un Etat politique) et la nation (une terre et un peuple). Affirmer que la destruction de la souveraineté des Etats nous apportera plus de liberté est donc un pur mensonge cosmopolite.

L'Union européenne ressemble donc de plus en plus à l'ex-Pacte de Varsovie. Le peuple est prié de donner son consentement mais pas d'exprimer une opinion contraire, sinon il devient factieux (on dit « populiste » ou « extrême droite » comme on disait autrefois « contre-révolutionnaire » dans le Pacte de Varsovie).

¹⁰ Avec l'arrêt Nicolo du 20/10/1989, le Conseil d'Etat a établi que le juge administratif ne s'interdisait plus d'écarter les dispositions d'une loi qui seraient incompatibles avec les stipulations d'un traité ou d'un accord régulièrement ratifié ou approuvé, alors même que la loi serait postérieure au traité.

¹¹ Voir aussi les réactions de l'UE contre le référendum suisse sur les mosquées ou contre les référendum et élections du Donbass.

2) La liberté monétaire : l'argent est selon la doctrine de la « liberté frappée » : sa liquidité permet à celui qui en possède d'user comme il veut de sa propriété et des fruits de son travail.

Mais aujourd'hui l'argent liquide cède la place à la monnaie scripturale, dématérialisée et à la « *plastic money* » : donc une monnaie désormais *traçable* partout dans les systèmes d'information et qui n'est plus possédée directement par les personnes ¹². Tout cela, bien sûr, au nom de la sécurité, de la simplicité, de la modernité (« Payez en un clic ») ou de la lutte contre les trafics (les règles anti-blanchiment vous imposent d'indiquer l'origine des fonds dans les transactions). On a aussi réduit en permanence le montant maximum des paiements pouvant être faits en numéraire (300 €). Or la monnaie traçable et dématérialisée *c'est le contraire de la monnaie liquide*.

De la même façon, l'augmentation continue des prélèvements fiscaux et sociaux sur les revenus et le capital (on dépasse 46 % en 2014) constitue une autre forme de réduction de la liberté de disposer de sa propriété. Notre pays présente la caractéristique, rare en Europe, d'avoir à la fois de forts prélèvements et de fortes dépenses publiques (57 % de la richesse nationale, soit plus que les social-démocraties scandinaves). Or une prestation redistribuée réduit encore la liberté de choix des personnes.

3) La liberté de rester soi-même : il s'agit aussi d'une liberté essentielle : celle de préserver son identité.

La liberté de rester soi-même suppose que soit préservée la liberté de préférer : préférer manger du porc, préférer manger du poisson le vendredi, préférer fêter Noël et pas seulement la « fin de l'année », préférer notre langue, nos usages, nos croyances, notre culture et nos paysages à ceux des autres, préférer donner du travail à nos concitoyens plutôt qu'à des étrangers, préférer entendre le son des cloches à la voix du muezzin.

Or aujourd'hui, sous des motifs les plus variés, notre liberté de préférer se trouve placée en accusation car systématiquement assimilée à une discrimination injuste.

L'idéologie dominante a ainsi diabolisé la préférence pour ses concitoyens, la préférence nationale, qui est jugées désormais « discriminatoire » (depuis la loi Pleven de 1972). Le fait de préférer la compagnie d'une personne de même religion, de même culture ou de même sexe que vous est aussi devenu discriminatoire et vous serez poursuivi si vous exprimez cette préférence – à la condition, bien sûr, d'être un Français de souche.

La liste des 19 cas de « discrimination » sanctionnée par les lois peut donc s'analyser aussi comme un recul de la liberté de préférer. Car on établit une confusion volontaire entre les exclusions légitimes et celles qui ne le sont pas. Ce n'est pas un hasard, d'ailleurs, si dans l'Océania d'Orwell l'amour – qui est la

¹² On voit aussi qu'il devient difficile de payer avec de grosses coupures qui ont pourtant cours légal.

préférence absolue – est devenu un délit car attentatoire au principe d'égalité et d'indifférenciation requis par le Système !

L'Union européenne, ralliée au néo-libéralisme cosmopolite, a quant à elle réussi à imposer le principe selon lequel tout obstacle à la libre circulation des biens et des personnes – c'est-à-dire tout obstacle aux intérêts financiers – serait une discrimination.

4) Le secret de la correspondance et le respect de la vie privée :

Le respect de la correspondance et de la vie privée est considéré comme une liberté essentielle à la liberté d'expression et un antidote à la censure.

Or nous savons aujourd'hui, grâce aux révélations des lanceurs d'alerte américains, que toutes les correspondances, c'est-à-dire les communications électroniques et téléphoniques mondiales, sont espionnées par un réseau mondial à direction américaine (les « *Five Ears* »), grâce à la complicité des hébergeurs et *aussi des Etats européens* (cf. affaire Eikonal en Allemagne)¹³.

Nous assistons à une *réduction continue de l'espace personnel privé*. Nous sommes écoutés, observés, tracés, filmés (les caméras de vidéo-surveillance, rebaptisées « vidéo-sécurité », les drones), sondés, situés (les GPS sont partout) et donc *contrôlés* en permanence comme dans la sombre prévision de G. Orwell (le télécran : la télévision qui vous regarde c'est aussi... Internet).

L'intrusion de l'Etat dans la vie privée est croissante : depuis le port obligatoire de la ceinture de sécurité jusqu'à la lutte « contre le tabagisme » (sera désormais puni d'amende le fait de fumer devant un enfant de moins de 12 ans dans un espace clos), en passant par la prévention des violences familiales et, bien sûr aussi, l'hygiénisme (ne mangez pas trop sucré ou trop salé !) et l'écologisme ; des propos privés tenus par un John Galliano passablement éméché à la terrasse d'un café, mais enregistrés et filmés par un client, donnent lieu à poursuite judiciaire. Dans la dernière loi sur la lutte contre le djihadisme on peut poursuivre l'apologie de terrorisme de façon publique mais aussi *privée* (et même, comme en matière de discrimination, si elle *n'est pas* suivie d'effet, *donc sur la base d'une intention présumée par le juge*).

Les arguments utilisés pour relativiser la portée liberticide des atteintes continues à la vie privée (Si on n'a rien à se reprocher, on n'a pas à avoir peur de la « transparence » ou La confidentialité fait le jeu des terroristes) sont totalement inopérants : car l'oligarchie veut relativiser le fait que ce sont *les Etats qui espionnent* les citoyens et non l'inverse¹⁴ ! Il s'agit d'arguties destinées à nous faire oublier que le respect de la vie privée est un principe essentiel dans une société libre et qu'en réalité on instaure progressivement une société de la

¹³ Ces dispositifs d'espionnage de masse ont été développés en toute illégalité, car en général la législation n'autorisait que des interceptions ciblées et sous contrôle judiciaire (ce que l'on nous dit en permanence pour nous rassurer). Ces évolutions donnent aussi un éclairage particulier sur ceux qui préconisent le vote électronique ou qui ne voulaient diffuser la propagande électorale (professions de foi) que par Internet pour les futures élections régionales et cantonales...

¹⁴ Le responsable de l'agence anglaise d'interception des communications Robert Hannigan a ainsi déclaré que « La vie privée n'a jamais été un droit absolu » (*Le Monde* du 6 novembre 2014).

surveillance et du contrôle généralisés. Car, comme le montre l'exemple du terrorisme, toute cette surveillance ne sert absolument à rien, sinon à une chose : contrôler toujours plus les citoyens ¹⁵ occidentaux.

On notera aussi avec intérêt que tous les dispositifs de surveillance et d'espionnage sont en général votés avec une belle unanimité par les parlementaires, censés défendre nos libertés. Comme ils viennent d'ailleurs de voter sans difficulté (à l'unanimité, soit... 39 voix !) – au nom de la lutte contre la fraude – l'interconnexion entre les fichiers sociaux et fiscaux, connexion pourtant considérée jadis comme liberticide par la CNIL !

5) La liberté d'accès :

Dans un monde prétendu sans frontières, dans une Europe qui a promu le principe de « libre circulation », les restrictions d'accès ne cessent en réalité de s'étendre à *l'intérieur même des frontières* : badges, digicodes, accès par carte (en Grande-Bretagne on étudie même l'accès aux magasins réservé aux détenteurs de cartes de crédit), péages, résidences sécurisées, etc., constituent autant de « passeports intérieurs » qui ne disent pas leur nom.

Les restrictions à l'emploi de l'automobile (comme son nom l'indique : un moyen de se déplacer par soi-même) procèdent de la même logique restrictive.

On n'oubliera pas non plus que la multiplication des quotas divers, importation du concept américain de « discrimination positive », réduit en réalité les droits d'accès de ceux qui ne bénéficient pas de ces dispositifs discriminatoires (comme s'en est aperçu après coup la Cour suprême américaine, suite à de nombreux recours intentés notamment par les étudiants, victimes de la préférence donnée aux différentes minorités ¹⁶). Aujourd'hui, la pression féministe réduit fortement les capacités de promotion des hommes dans le secteur public et dans les grandes entreprises. Voir aussi la recommandation du Haut Conseil à l'égalité de conditionner le financement public des médias à « la lutte contre les stéréotypes de sexe » ¹⁷ et également la volonté d'introduire dans les marchés publics une clause « sociale » en faveur des entreprises qui emploient des personnes d'origine immigrée.

La prétendue liberté de circulation cède partout la place au « contrôle d'accès », c'est-à-dire à l'accès réglementé, donc contingenté. Car, bien entendu, la liberté de circulation s'entend seulement pour l'oligarchie, les capitaux et la « ressource humaine ». Elle s'associe parfaitement à une société à deux vitesses : d'un côté, ceux qui disposent du bon sésame pour aller où ils veulent et, de l'autre côté, les autres.

¹⁵ Cette intrusion croissante de l'Etat dans la vie privée correspond en réalité – comme les réformes dites sociétales – au seul domaine où la puissance publique dispose encore de marges d'action – puisqu'elle a abdiqué tout le reste au marché, aux banques et aux organisations supranationales.

¹⁶ La première fois avec l'arrêt Bakke de 1978 ; récemment avec l'arrêt du 22 avril 2014 relatif au Michigan ; puisqu'en 2006 l'Etat du Michigan avait par référendum [58 % des voix] interdit la discrimination ethnique pour l'accès aux universités. Huit autres Etats américains sont dans ce cas.

¹⁷ *Le Bulletin quotidien* du 21 octobre 2014.

6) La liberté de rire et de se moquer:

On sait, depuis l'affaire Dieudonné (mais aussi depuis les caricatures de M^{me} Taubira) que le rire doit être politiquement correct pour être autorisé, sinon il peut devenir une menace pour l'ordre public, faire l'objet d'une interdiction préfectorale préventive ou bien d'une sanction pénale.

Voir aussi le cas du député Julien Aubert sanctionné pour avoir dit « M^{me} le Président » au lieu de féminiser le titre (leFigaro.fr du 7/10/14).

La réglementation du rire – jusqu'alors uniquement bornée par la répression de l'insulte publique et l'outrage à chef de l'Etat – repose désormais sur la mise en place *de nouveaux tabous idéologiques* et sur une répression du blasphème laïc en quelque sorte.

Voilà donc quelques exemples de libertés qui chaque jour font l'objet de nouvelles atteintes.

Malheureusement ces exemples ne sont pas limitatifs car la réduction des libertés concrètes est constante en France depuis la fin du XX^e siècle, sous les motifs les plus divers : sécurité, santé, écologie, hygiène, respect, antiracisme, lutte contre les stéréotypes, etc.

Cette réduction va évidemment de pair avec la pénalisation croissante de nombreux comportements et elle est aussi à la racine de l'explosion du nombre de délits recensés. Car des comportements considérés comme banals hier ont ainsi été criminalisés : comme conduire vite (délit de grande vitesse), fumer en public (peine d'amende), donner une fessée à un enfant turbulent, etc.

Enfin on n'oubliera pas que la réduction des libertés ne découle pas d'un événement brutal et d'un centre de décision unique – comme un coup d'Etat ou une occupation militaire – mais au contraire d'un processus continu et progressif qui a pour effet de neutraliser toute réaction du corps social car il lui est difficile de mettre en perspective le processus, notamment parce que les médias, soumis au Système, l'en empêchent.

La réduction des libertés est donc un fait. Il faut maintenant se demander pourquoi elles se réduisent dans un pays qui se prétend démocratique et qui a été à l'origine de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Nos libertés se réduisent pour trois raisons principales :

- parce que notre identité est de plus en plus menacée ;
- parce que le gauchisme culturel a introduit une erreur fatale dans le logiciel européen de la liberté ;
- parce que nous ne vivons plus en démocratie mais en post-démocratie.

1) D'abord parce que notre identité est de plus en plus menacée.

La liberté personnelle est une caractéristique de notre identité européenne. C'est pourquoi tout ce qui affaiblit notre identité affaiblit nos libertés.

Or notre identité est menacée par *l'immigration de peuplement*, bien sûr. Plus notre pays s'ouvre aux migrations mondiales, plus la culture de la liberté personnelle – qui est une spécificité européenne – régresse. Car l'islam ignore la distinction essentielle pour nous entre le spirituel et le temporel. La culture africaine, pour sa part, attribue un rôle dominant à la parenté et à l'ethnie. Et dans la culture chinoise l'autorité, la tradition et la famille l'emportent sur l'individu¹⁸. Toutes ces cultures sont donc antinomiques de la conception européenne de la liberté ; or on nous force, au nom du multiculturalisme, à nous plier de plus en plus aux exigences de nos hôtes. Donc ce n'est pas le multiculturalisme que l'on installe, mais la marginalisation de notre seule culture.

Mais notre identité est aussi remise en cause par la promotion incessante des modes de vie et des valeurs anglo-saxonnes, érigées en tout comme modèles indépassables par une oligarchie cosmopolite qui cultive le mépris de « l'exception française ». Or la conception anglo-saxonne de la liberté est différente, sinon antinomique, de la nôtre car elle est avant tout hostile à l'Etat, totalement individualiste et très tolérante aux inégalités économiques et sociales, ce qui ne correspond pas à notre tradition.

2) Ensuite nos libertés se réduisent aussi parce que le gauchisme culturel a introduit une erreur fatale dans le logiciel européen de la liberté

2.A.) Dans la conception européenne traditionnelle, en effet, la liberté correspond à la souveraineté : la souveraineté personnelle (l'empire intérieur) inséparable de la souveraineté collective (la liberté de la cité, de la nation).

Cela signifie que pour nos ancêtres la liberté se mérite : elle est le privilège des vertueux, ceux qui sont capables de maîtriser leurs passions et de garantir la souveraineté de leur cité ou de leur nation par leur exemple, leur vertu et leur engagement (pour Aristote la loi doit encourager à la vertu et non pas garantir des droits).

Mais cette conception a été bouleversée en deux temps.

2.A.1. D'abord la conception de la liberté par les Encyclopédistes du XVIII^e marque une première rupture.

En effet, les encyclopédistes font de la liberté un état de nature, et non plus un état politique. C'est la conséquence de l'anthropologie fantaisiste de l'époque (les robinsonnades) qui pose un homme antérieur à toute société politique. Ils font

¹⁸ C'est pourquoi l'Europe a toujours rejeté le « despotisme oriental ».

aussi de la liberté un attribut (un « droit ») individuel. Par ce biais l'individu devient créancier de l'ordre social puisqu'il est réputé posséder en propre des droits politiques que ne lui procure donc plus sa communauté (au contraire, elle devient même suspecte d'y faire obstacle selon la philosophie anglo-saxonne).

Néanmoins la rupture marquée par l'*Encyclopédie* connaît deux grands accommodements :

– d'abord les droits de l'homme ne sont que des droits politiques qui restent en nombre limité (liberté, propriété, sûreté, résistance à l'oppression). En outre la Révolution française se réclame encore en partie de l'ancienne conception de la liberté comme souveraineté, en introduisant les notions de citoyenneté, de devoir et de vertu par référence à l'Antiquité, qui sont *antinomiques* de la conception individualiste des droits humains ;

– ensuite, le caractère ambigu de la liberté des encyclopédistes a été compensé en Europe, après 1815, par la persistance des valeurs traditionnelles (notamment du fait de la résistance de l'Eglise catholique) et aussi par l'apparition de philosophies holistes (notamment le socialisme¹⁹ et le nationalisme).

2.A.2. De fait, ce n'est que dans la seconde moitié du XX^e siècle qu'elle va revenir en force sous la forme extrémiste que lui a donnée le gauchisme culturel.

Le gauchisme culturel affirme, en effet, que la liberté n'est plus un état politique mais la rébellion de l'ego contre les disciplines sociales (la « contestation », comme on disait en 1968) : le gauchisme ne préconise plus la liberté mais la « libération ».

Le gauchisme culturel prétend que l'homme a désormais naturellement « droit » à tout (« pourtoussisme ») et qu'il faut assouvir toutes ses envies car elles sont respectables (ex. : les slogans de Mai-1968 « Il est interdit d'interdire », « Jouissons sans contrainte », « Je prends mes désirs pour des réalités car je crois à la réalité de mes désirs », « *Do it* »). Ce n'est pas une liberté *pour* mais une libération *de*.

Comme l'ont souligné de nombreux observateurs (notamment Ch. Lasch) il s'agit de la révolution du narcissisme.

L'homme, désormais, croit qu'il n'a plus besoin de la compagnie de l'Autre pour s'affirmer, en particulier depuis qu'il pense que Dieu est mort (altérité essentielle et fondatrice). Comme l'avait prévu Nietzsche, il s'agit du triomphe du nihilisme, le temps du « dernier homme ». Il prétend même se « libérer » de sa nature, comme le montre actuellement l'idéologie du genre (le sexe ne serait qu'une préférence individuelle et non pas une donnée de nature). Il s'agit donc d'une version terminale des robinsonnades du XVIII^e siècle.

Mais il s'agit bien d'une sorte de « théologie de la libération » : une théologie parce qu'il n'y a plus rien au-dessus du triomphe de l'ego, qui serait la croyance définitive des Européens, car l'ego s'impose aux lois, aux droits des citoyens

¹⁹ Le socialisme met l'accent, au contraire, sur la nécessité de la maîtrise collective du destin, en particulier en mettant fin au capitalisme.

comme à l'intérêt national – une théologie aussi qui a les juges comme clergé et les associations bien-pensantes comme laïcs.

Cette « théologie de la libération » se manifeste par l'augmentation continue des « droits » octroyés aux individus. D'ailleurs on ne sait plus dénombrer de nos jours les droits de l'homme, de la femme, de l'enfant, etc. (le Conseil d'Etat vient de proposer en septembre 2014 un nouveau « droit » : le droit à « l'auto-détermination informationnelle » – *sic*).

Mais cette prolifération même des droits pose question : cela signifie-t-il vraiment que l'on aurait progressé dans la connaissance de notre « nature » au point que l'on aurait exhumé des droits dont on n'avait pas connaissance auparavant ?

Ou bien plutôt que ces « droits » ne sont en réalité que des *revendications narcissiques* qui ont trouvé un juge ou un législateur pour leur donner un statut juridique²⁰. Ces droits ne sont donc pas des libertés mais, au contraire, des commandements narcissiques **imposés** à autrui.

2.B.) Le gauchisme culturel ne nous a donc pas rendus plus libres. Au contraire, il a conduit au chaos partout, pour le plus grand bénéfice de l'oligarchie.

2.B.1. Dans le domaine personnel, la théologie libertaire conduit à des résultats catastrophiques en matière de développement humain, qu'on ne peut plus cacher.

Au plan de la formation des personnes, l'idéologie libertaire qui règne partout :

- en matière pénale (le délinquant n'est qu'une victime), dans l'enseignement (non directivité, faible discipline, appel à la « créativité » plutôt qu'à l'étude et à l'effort, travail de groupe et oralité encouragés, faible sélection), mais aussi de plus en plus dans les familles elles-mêmes (il ne faut pas bloquer le développement de l'enfant, il faut traiter l'enfant comme un adulte, pas de fessées, pas de stéréotypes, etc.),

a contribué à déstructurer les personnalités plutôt qu'à les « libérer ».

Différents symptômes sont apparus qui le donnent à penser, en particulier :

- la progression rapide de l'hyperactivité, donc la baisse de la capacité d'attention et de l'effort dans la durée (y compris, comme par hasard, aux Etats-Unis, patrie de la pédagogie laxiste du professeur Spock) ; de même on constate une augmentation de la procrastination qui toucherait 50 % des étudiants (LeMonde.fr du 10/10/14) qui est à relier à la baisse de la capacité de concentration (notamment due à l'utilisation des médias télévisuels²¹) ;

- l'augmentation de la violence et de la turbulence à l'école ou en dehors de l'école (la mixité l'encourageant car, comme les filles ont de meilleures performances scolaires que les garçons, ceux-ci cherchent à compenser leur

²⁰ Cf. aussi l'évolution du droit au « respect » : le respect de se mérite plus, mais est devenu un droit que l'on revendique – à l'origine un « droit » affirmé par les Afro-Américains.

²¹ Voir *TV Lobotomie*, de M. Desmurgets.

infériorité par un regain de violence ; cela est encore plus sensible avec les garçons issus de l'immigration qui sont aussi plus précoces sexuellement et dont la culture islamique est peu compatible avec la domination féminine). L'actualité montre aussi une diminution constante de l'âge de la délinquance qui est aussi à rattacher à ce phénomène. *Il faut s'interroger sans doute sur la concomitance entre la mise en place des pédagogies non directives et la progression de la délinquance sous toutes ses formes dans tout l'Occident ;*

– le fait que nombre de jeunes soient inemployables à la sortie du système éducatif non seulement faute de maîtrise des compétences de base mais aussi parce qu'ils n'ont pas appris à se discipliner (d'où le fait que les employeurs doivent de plus en plus souvent rétablir un enseignement comportemental de base avant de les mettre au travail).

On pourrait faire un constat de même nature s'agissant de la libération des mœurs sexuelles imputable à Mai-1968 (« Make love »). Les hommes et les femmes sont plus « libérés » mais dans le même temps :

– le mariage comme institution a décliné²², remplacé par l'union libre, donc jetable (le taux de divorces a aussi explosé : c'est l'âge du divorce de masse) ;

– les familles monoparentales²³ se sont développées (conséquence des divorces, avec un impact négatif sur l'éducation des enfants ; il y a aussi une relation entre monoparentalité et pauvreté) ; selon l'UNICEF, 43 % des jeunes de 15 ans et plus seraient en situation de « souffrance psychologique » (*Le Monde* du 24/9/2014), notamment du fait d'un sentiment de solitude et de désarroi, et de l'éclatement de la famille (conséquence de l'individualisme radical) ;

– la natalité s'est effondrée (du moins celle des autochtones) ;

– la dépression a progressé (comme l'usage des différentes drogues et médicaments, notamment en France).

Comme le soulignait déjà dans les années 1970 Roland Huntford²⁴, la libération sexuelle dans les social-démocraties scandinaves n'est pas une vraie liberté mais seulement une soupape (avec l'alcoolisme).

On pourrait dire la même chose de nos jours : la libération sexuelle (sexe adolescent, pilule, homosexualité, industrie du porno) ou la consommation de drogue (salle de shoot, dépénalisation, large usage des médicaments antidépresseurs) servent de dérivatifs à la pression croissante exercée sur le corps social, en particulier à cause de la dérégulation de l'économie et de l'apparition du chômage de masse et de la suppression de la souveraineté nationale. C'est donc en réalité une fausse libération, assimilable à la promenade journalière des détenus pour leur permettre de « décompresser » un peu.

²² 57 % des enfants naissent hors mariage en 2013 selon l'INSEE et 46 % des mariages débouchent sur un divorce en 2011.

²³ Bel oxymore !

²⁴ Roland Huntford, *Le Nouveau Totalitarisme*, 1975.

Cela ne saurait surprendre puisque l'homme – à la différence de l'animal, qui est programmé dans ses instincts – a besoin des disciplines culturelles comme d'une colonne vertébrale pour établir son identité et sa personnalité.

L'homme « libéré » est donc en réalité un homme frustré. Il ne dispose plus de la liberté de résister à ses passions (ses « envies », comme le lui répète la publicité) – car on lui a inculqué le contraire – ni de celle de les assouvir car il s'essouffle dans la course à l'avoir. C'est pourquoi il sombre facilement dans la dépression ou la violence.

2.B.2. Au plan social, le gauchisme culturel provoque l'extension du chaos.

Car si la subjectivité individuelle devient la mesure de toute chose, plus aucun ordre social ni plus aucune morale ne sont possibles.

Si seul le désir individuel compte, au nom de quoi lui imposer des normes morales ?

C'est le règne de la foule solitaire (David Riesman) où on est à la fois nombreux partout tout en restant solitaire. C'est aussi une foule indifférente à autrui où chacun se replie sur lui-même (cf. le développement emblématique du walkman et du portable et les nombreux cas d'indifférence en cas d'agression et les « vraies » incivilités : car la politesse est un art du vivre-ensemble ²⁵). D'ailleurs la publicité s'efforce de nous vendre des produits réputés « créer du lien », ce qui démontre *a contrario* qu'il y a en ce domaine un manque grandissant.

Il suffit de sortir dans les rues de nos villes pour voir le chaos né de la libération et de la concurrence des egos, qui conduit en réalité à la guerre de tous contre tous (le cycliste avec des écouteurs dans les oreilles qui ne respecte aucun feu tricolore comme symbole de la « libération » narcissique ²⁶ !) et à la perte de la « décence commune ».

D'ailleurs, le parangon de la liberté occidentale, les Etats-Unis, sont le pays où la population carcérale est élevée, où tout le monde est armé, où la police a le droit de tirer à vue ²⁷ et où les agences gouvernementales espionnent les citoyens. Car plus le vivre-ensemble diminue sous les coups du narcissisme libertaire, plus il faut une contrainte extérieure pour maintenir un semblant de cohésion.

Ainsi, plus les sociétés sont « libérées », plus la police est nombreuse car plus les individus développent une personnalité chaotique et agressive. L'omniprésence des juges (aussi emblématique des Etats-Unis) découle aussi de la montée des conflits produits par la revendication incessante des droits créances et le heurt des egos, et de celle des interdits. La société tout entière devient alors un tribunal où chacun s'érige en procureur envieux d'autrui.

Mais ce chaos n'est pas une erreur, mais bien le projet de l'oligarchie car il lui permet d'asseoir son pouvoir.

²⁵ H.G. Wells, qui était socialiste, l'avait bien prévu dans son roman *La Machine à remonter le temps*.

²⁶ Et qui en outre se donne bonne conscience en jouant les écolos.

²⁷ Il est d'ailleurs significatif que le pays le plus « libéral » – les Etats-Unis – soit celui qui ait mis en place un système d'espionnage des communications mondiales (Echelon, Prism, etc.).

3) Les libertés se réduisent, enfin, parce que nous ne vivons plus en démocratie mais en post-démocratie.

La post-démocratie repose essentiellement sur le **découplage néo-libéral** entre le libéralisme politique et le libéralisme économique, alors que ce couple allait de soi depuis le XVIII^e siècle.

Ce découplage a été inventé par les théoriciens de l'École de Chicago. Ceux-ci ont théorisé le fait qu'il fallait imposer par la contrainte (la peur ou le « choc ») la libéralisation de l'économie, afin de vaincre les résistances du corps social. Pour cette raison les dictatures ne gênent plus les néo-libéraux : au contraire, ils en ont besoin.

3.1. La post-démocratie a donc théorisé la coercition propre à l'esprit des encyclopédistes du XVIII^e.

*L'essence de la liberté des encyclopédistes suppose en effet de faire en permanence violence à la société. C'est un paradoxe car, si ses principes étaient vraiment conformes à la « nature » humaine comme le prétendent les encyclopédistes, ils devraient s'imposer facilement. Mais il se passe justement le contraire*²⁸.

Les encyclopédistes résolvaient cette énigme en affirmant qu'il fallait justement vaincre la « superstition » qui empêche l'homme de voir son bien.

Il s'agissait donc, dès l'origine, d'une utopie pédagogique qui visait à *rééduquer l'homme*, pour qu'il accepte comme vérité ce qu'il rejette ou ignore²⁹. Il s'agissait en clair d'une coercition pour que l'homme réel se conforme à l'idée que l'on se fait de lui, ce qui est le propre de toute démarche utopique.

Cet état d'esprit permettait alors d'opposer la vraie liberté (celle que produirait la mise en œuvre de l'idéologie des Lumières) à la fausse : donc, par un enchaînement fatal, à ne pas hésiter à détruire les libertés concrètes au nom de l'instauration du règne de **LA** Liberté. Car si seul l'homme « éclairé » est libre, il s'ensuit que c'est donc libérer celui qui vit dans la superstition que de détruire tout ce à quoi il s'attache, voire de le détruire lui-même s'il persiste dans la superstition. « Quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps ; ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera à être libre », écrivait donc Rousseau dans le *Contrat social* !

²⁸ *En fait les prétendus droits naturels de l'homme ne paraissent « naturels » à personne, comme il ne paraît pas « naturel » que le vice puisse fonder la vertu publique. Les contemporains de la Révolution française voyaient avant tout dans la liberté des encyclopédistes la perte des statuts et des protections collectives hérités de l'ancien temps pour les uns, et l'enrichissement rapide pour les autres (cela se reproduit aujourd'hui avec le libre-échange et la déconstruction des frontières et des protections sociales, vantés par les partisans de la « mondialisation heureuse »).*

²⁹ C'est bien pourquoi la III^e République, par exemple, a instauré l'instruction publique obligatoire et s'est efforcée de réduire par tous les moyens l'influence de l'Église (la laïcité).

La liberté des modernes est donc une bien curieuse liberté car *une liberté imposée est une contradiction dans les termes.*

3.2. La post-démocratie a hérité de l'esprit des encyclopédistes la prétention à faire le bien des gens malgré eux.

Mais elle va plus loin en instaurant un totalitarisme *soft* qui repose sur un fonctionnement oligarchique destiné à supprimer toute alternative politique au système qu'elle prétend mettre en place (TINA : *There is no alternative*).

La post-démocratie déconstruit la souveraineté des Etats, comme moyen de soumettre définitivement les peuples. Car pour abattre la démocratie et réduire les libertés politiques, il faut abattre la souveraineté des Etats.

Au plan métapolitique, la post-démocratie³⁰ cherche à établir un système de gouvernement qui soit le plus axiomatiquement neutre par rapport aux choix des individus. C'est pourquoi *elle préconise le gouvernement des choses* (le libre jeu des intérêts individuels sur le marché libre) *contre le gouvernement des hommes* (le pouvoir corrompt toujours et l'on abuse toujours de son pouvoir : c'est le credo libéral), comme disaient les saint-simoniens.

La stratégie consiste donc à initier des changements économiques et sociaux progressifs mais, à chaque fois, *irréversibles* qui contournent la souveraineté politique des nations. L'Union européenne fonctionne selon ce principe (effet de cliquet recherché).

Au plan politique, en post-démocratie, l'élection ne sert plus à désigner des législateurs mais seulement à donner l'onction démocratique apparente à une oligarchie politique cooptée par l'appareil médiatique, lui-même au service des oligarchies économiques et financières.

La post-démocratie se méfie d'autant plus de la souveraineté populaire que le peuple s'écarte de plus en plus de l'idéologie dominante, notamment sur les questions sociétales, les questions d'identité et d'immigration et qu'il se montre de plus en plus hostile au libre-échange dogmatique.

La réduction de la liberté d'expression **n'est donc pas un accident mais un des éléments fondateurs du projet post-démocratique** : car il faut museler les opinions dissidentes en leur retirant tout caractère « acceptable », si possible en les médicalisant (les « phobies ») et surtout en les pénalisant de façon à faire passer des opinions contraires pour des délits (ex. : quelqu'un qui conteste l'évolution de l'Union européenne est désigné comme « europhobe » ou « eurosceptique » ; celui qui s'inquiète de l'islamisation est un « islamophobe », un « xénophobe » ou un « raciste » ; celui qui critique Israël est un « antisémite » ; celui qui réclame plus de démocratie est un « populiste » ; voir aussi les débats périodiques sur l'interdiction du Front national, etc.). Car pour l'oligarchie le peuple n'est légitime que s'il approuve sans murmure.

Il s'agit aussi de vider de son contenu le débat démocratique et *donc d'empêcher tout traitement politique* de certains sujets, donc finalement d'empêcher toute politique.

³⁰ Comme le libéralisme.

La post-démocratie implique d'imposer un nouvel ordre moral qui n'a rien à envier à celui des siècles passés et qui repose sur une police de la pensée qui fonctionne comme l'Inquisition (ce ne sont pas les faits qui importent mais les intentions réelles ou supposées et les idées que l'on pourchasse) – sinon que le bûcher est médiatique ou social.

Mais c'est un totalitarisme quand même puisqu'il veut détruire le fondement de la liberté (la souveraineté des Etats) pour établir un gouvernement oligarchique mondial.

Concrètement cette stratégie post-démocratique a été (re)mise en œuvre à partir de la fin des années 1980 en Europe et a abouti notamment à la dérégulation étatique de l'économie et de la monnaie, à la déconstruction des frontières et à l'explosion migratoire en Europe. Elle débouche sur l'incapacité politique à maîtriser les flux financiers, économiques, épidémiques ou migratoires. Cette incapacité n'est pas une « crise » mais, au contraire, la réussite du projet post-démocratique.

Non seulement cela n'a pas apporté les bienfaits promis aux Européens, mais cela revient à soumettre la société à de nouvelles fatalités (comme hier la peste) situées au-delà du vouloir humain dont on a réduit le champ arbitrairement.

Cette libération ressemble donc de plus en plus, comme l'avait prophétisé G. Orwell, à une forme d'esclavage, puisque l'homme, réduit à l'état de ressource humaine, ne s'appartient plus et ne maîtrise plus son destin.

En conclusion la liberté est une idée neuve en Europe.

Car le règne de la libération narcissique et sans limite nous a fait perdre le sens de la liberté réelle.

Le règne de l'ego, qu'a instauré le gauchisme culturel, s'accompagne en réalité, derrière le sourire de convenance de la publicité, de puissants moyens de conditionnement, de suggestion et de contrôle des populations (éducation, publicité, médias, marché) qui conduisent à mettre en doute la réalité de cette « liberté de choix » revendiquée à tout propos (« c'est mon choix ») par les individus.

Car le « Jouissons sans contrainte » des soixante-huitards a été récupéré par le Système économique pour devenir le « Consommons sans limite ». Cette libération apparente ne crée pas la liberté mais la frustration permanente, car seule une petite minorité privilégiée peut prétendre posséder la liberté de « jouir sans contrainte ».

La liberté conçue comme un déracinement permanent, comme le fait de devoir rompre avec tous les attachements y compris avec sa nature propre – qui est au cœur du gauchisme culturel et de la post-démocratie –, repose donc sur une imposture essentielle. L'homme aux semelles de vent n'est pas libre : il est seulement devenu le jouet de forces qui le dépassent et une simple ressource

humaine³¹ que le chaos économique et social a rendue docile, au service de l'oligarchie.

L'oligarchie est donc à chaque fois l'initiatrice des causes qui expliquent le déclin de nos libertés :

- c'est l'oligarchie qui pousse à l'immigration de peuplement à la fois par cosmopolitisme et par intérêt économique ;
- c'est l'oligarchie qui a mis en œuvre l'idéologie du gauchisme culturel, pour la simple raison que les soixante-huitards d'hier sont devenus les oligarques médiatiques, politiques et économiques et les censeurs d'aujourd'hui ;
- c'est l'oligarchie qui propage le chaos partout comme moyen de déstabiliser les peuples et les Etats souverains ;
- enfin, c'est l'oligarchie qui instaure la post-démocratie pour museler les peuples afin de leur imposer des transformations radicales dont ils ne veulent pas.

Nous ne vivons plus dans un régime de liberté mais dans un Système chaotique que plus rien ne vient réguler. Car ce chaos³² est le moyen par lequel l'oligarchie néo-capitaliste renforce son pouvoir sur nous.

Pour que cesse ce chaos, pour nous libérer, **il nous faut donc user de notre droit de résister à l'oppression** oligarchique.

Cela suppose de rétablir trois libertés essentielles :

- **les droits et devoirs de la citoyenneté.** Donc cela implique de reformuler l'idéologie des droits de l'homme et de redonner toute sa place à la loi par rapport au droit abstrait et au pouvoir des juges ;
- **la souveraineté de la nation**, c'est-à-dire les libertés collectives. Cela suppose le retour à une démocratie réelle, à une politique réelle, donc d'abolir la post-démocratie oligarchique qui règne aujourd'hui (c'est-à-dire le gouvernement *contre* les peuples) et rétablir de justes préférences ;
- **la maîtrise de soi** ; donc en mettant fin au laxisme, qu'il soit familial, éducatif ou pénal, fruit du gauchisme culturel. Comme l'écrivait Hayek : « L'homme ne s'est pas développé dans la liberté [...] La liberté est le produit de la civilisation [...] La liberté a été rendue possible par le développement graduel de la discipline de civilisation, qui est en même

³¹ C'est d'ailleurs ce qu'avaient découvert avec stupeur les dissidents soviétiques en passant à l'Ouest : l'Occident n'était pas plus « libre » que l'URSS, même si l'oppression était différente. Mais quand ils l'ont dit, ils ont été diabolisés et réduits au silence.

³² Si l'on reprend la sociologie de Ferdinand Tönnies, il s'agit là du *passage de la communauté à la société* : la société n'est plus composée que d'un agrégat d'individus, alors que dans la communauté les personnes sont reliées entre elles par des liens organiques. Il s'agit donc d'une société *désocialisée*, où seul le contrat – qui est un lien pauvre car il est toujours révoquant – sert de fondement aux relations entre les personnes.

temps discipline de la liberté » (*Droit, législation et liberté*, PUF 1979, Tome 3, p. 195).

Cela implique à l'évidence une profonde révolution intellectuelle et morale, et d'affronter aussi les pouvoirs redoutables qui ont créé le Système oligarchique auquel nous sommes soumis.

Mais cette remise en cause est possible car elle correspond à la fin du cycle libertaire : quand ses contradictions apparaissent au grand jour et au plus grand nombre ³³.

Le cycle libertaire est en train de s'achever car il y a dissonance cognitive majeure entre le discours sur la libération (« Jouissons sans contraintes ! ») et la réalité de la coercition post-démocratique.

Pour masquer cette dissonance l'oligarchie libertaire nous serine que « ce serait pire autrement ». C'est pour cela qu'elle agite en permanence une menace fasciste mythique et qu'elle peint systématiquement en noir notre passé européen. Mais cela convainc de moins en moins de monde.

Cette révolution intellectuelle et morale nécessaire est non seulement possible mais elle a déjà commencé. Car comme l'écrit Paul-François Paoli, « En réalité ce qu'on appelle "populisme" est un phénomène d'opposition passive et massive au gauchisme culturel devenu prédominant voici une trentaine d'années, au lendemain de Mai-1968 » (*Malaise de l'Occident*, éd. Pierre Guillaume de Roux 2014, p. 95).

Nous espérons que cette trentième Université annuelle y contribuera.

Jean Violette
15/11/2014

Polemia.com

³³ Ex. : quand la « libération de la femme » apparaît pour ce qu'elle est : la soumission de la femme au salariat ; quand le « droit au travail » est vidé de son sens ; quand les « valeurs universelles » ne sont manifestement pas partagées par le reste de l'humanité ; quand la liberté tant vantée se réduit partout.